

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur les ruisseaux du Cormet de Roselend Commune de Beaufort

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 15 juin 2022, une enquête publique de 33 jours, du **lundi 11 juillet 2022 au vendredi 12 août 2022** inclus concernant la demande déposée par Monsieur Christian JUGLARET, en vue d'être autorisé à créer une microcentrale hydroélectrique sur les ruisseaux du Cormet de Roselend, se tiendra sur le territoire de la commune de Beaufort.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Beaufort du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 12 août 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h).

Monsieur Jean-Pierre COENDOZ est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de Beaufort, aux dates et heures ci-dessous :

- le lundi 11 juillet 2022 de 14h à 17h
- le mercredi 27 juillet 2022 de 9h à 12h
- le vendredi 12 août 2022 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>,
Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Beaufort - 24 place du Château de Randens, 73270 Beaufort .

Monsieur Christophe YZET, du bureau d'études Elcimaï pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : cyzet@elcimaicom).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Beaufort et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.